



Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix
Séance du jeudi 20 juin 2024

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :

14 juin 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 16

Présents : 13

Votants : 13

Présidence de séance

Henri BILLON

Secrétaire de séance

Jacques EDERN

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle de conférence à la Chambre de Commerce et d'Industrie Morlaix Bretagne Ouest sous la Présidence de Monsieur Henri BILLON.

PRÉSENTS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT, Solange CREIGNOU, Nicole SEGALEN-HAMON, Bernadette AUFFRET, Julien KERGUILLEC, Christophe MICHEAU.

Communauté de communes du Pays Landivisiau :

Henri BILLON, Marie-Claire HENAFF, Laurence CLAISSE, Robert BODIGUEL.

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN, Bernard FLOCH, Jean-Noël EDERN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS :

Morlaix communauté : Anne-Catherine LUCAS, Guy PENNEC.

Haut-Léon communauté : Aline CHEVAUCHER.

Séance de Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 20 juin 2024

OBJET	CONVENTION MISE A DISPOSITION RH SAGE
ACTE	CS-2024-03-N24
RAPPORTEUR (S)	HENRI BILLON

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Léon-Trégor est porté par le Pays de Morlaix. Dans ce cadre, les agents du Pays sont amenés à traiter et recueillir de nombreuses données géographiques, et à utiliser des logiciels de SIG (Système d'information géographique).

Une étude sur les besoins SIG à l'échelle du territoire a été menée en 2023, conjointement par les 4 EPCI (HLC, MXCP, CCPL, Pays). Cette étude a mis en lumière un besoin de temps et de compétences spécifiques dans le domaine géomatique au sein du SAGE. Ce besoin a été estimé à 0,2 ETP.

Le Service Public de l'Eau – An Dour doit également manipuler des données géographiques dans le cadre de ses missions. L'embauche d'un géomaticien étant prévue, il est proposé de prévoir une portion du temps de travail de cet agent aux missions relatives au SAGE.

Après avoir entendu le rapport de Henri BILLON, Président,
Pris connaissance de la convention de partenariat entre le PETR Pays de Morlaix et Morlaix Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5721-9,

Vu les statuts du Pays de Morlaix,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération de Morlaix Communauté du 28 février 2021,

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de cette convention de mise à disposition de 0,2 etp de temps de géomaticien par la régie publique AN DOUR au bénéfice du Pays de Morlaix.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention qui précisera la durée de la mise à disposition et le montant prévisionnel.

Présents	13
Pouvoir	00
Votants	13
Pour	13
Contre	00
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 20 juin 2024

Le Président,
Henri BILLON

